



CAPROSIA

DECISION 11/2015

**autorisant la défense contentieuse de la Commune dans une action
intentée contre elle devant le Tribunal Administratif**

Le Maire de la Commune de Chevreuse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10/04/2014 par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son 16^{ème} alinéa lui permettant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle;

CONSIDERANT les requêtes présentées par Madame Caroline REGNAULT, Monsieur Michel CHARON et la Société CAPROSIA contre la ville de Chevreuse tendant à l'annulation de la délibération municipale du 16 mars 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDERANT la nécessité de présenter un mémoire en défense dans le cadre de cette requête ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Monsieur le Maire est autorisé à défendre la position de la Commune dans l'instance précitée ainsi qu'à présenter les mémoires en défense correspondants.

Article 2 :

Maitre Véronique PIQUET, avocat au barreau de Versailles, est chargée de rédiger les mémoires correspondants et de représenter la Ville à l'audience pour un montant de 5 000 € HT.

Article 3 :

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Article 4 :

En cas de contestation la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles.

Article 5 :

Cette décision sera transmise en Sous-Préfecture de Rambouillet et affichée en Mairie.

Fait à Chevreuse, le 17 juin 2015



Le Maire,

Claude GENOT

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Hôtel de Ville – 5, rue de la Division Leclerc – 78460 CHEVREUSE
Téléphone : 01.30.52.15.30 – Télécopie : 01.30.23.03.23